



**Réponses aux questions
couramment posées au
sujet du BIA**

**LIVRET
D'ACCUEIL
DU B.I.A
2019-2020**

A l'attention des
correspondants BIA des
établissements et des
familles.

Aéroclub d'Albi

**Aérodrome d'Albi
81990 Le Séquestre
Tél : 07 81 77 01 36**



Table des matières

1. LE B.I.A C'EST QUOI ?.....	2
2. QUI EST CONCERNE PAR LE BIA ?.....	2
3. QUEL EST LE COUT DU BIA POUR L'ELEVE?	2
4. QUELLES SONT LES MATIERES ETUDIEES AU BIA ?.....	3
5. OU SE DEROULENT LES COURS ET QUELS SONT LES HORAIRES DES COURS :	3
6. AUPRES DE QUI PUIS-JE M'INFORMER LOCALEMENT ? :.....	3
7. OU PUIS-JE M'INFORMER SUR LE WEB :	4
8. COMMENT SONT ORGANISES LES VOLS DE DECOUVERTE ? :.....	4
9. QUEL EST LE CALENDRIER DES COURS - VACANCES ? :	4
10. QUEL TRAVAIL PERSONNEL DOIT FOURNIR L'ELEVE ?	4
11. DE QUEL MATERIEL DOIS-SE MUNIR L'ÉLÈVE POUR LES COURS ?	4
12. À QUELLE DOCUMENTATION AI-JE ACCES ? :.....	5
13. QUEL EST LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES EN COURS DE FORMATION?	5
14. FAITES-VOUS APPEL À DES INTERVENANTS EXTERIEURS ?	5
15. COMMENT SE DEROULE L'EXAMEN ?	5
16. QUELS DOCUMENTS DOIS-JE FOURNIR À L'INSCRIPTION ?	6
17 DANS QUEL CENTRE D'EXAMEN PASSERAI-JE LES EPREUVES ?	6
18. RESULTATS ET DIPLÔMES ?	7
19. QUE PUIS-JE FAIRE DE MON BIA ?	7
20. OU TROUVER LES TEXTES OFFICIELS ? :.....	7

1. LE B.I.A C'EST QUOI ?

Le **Brevet d'Initiation Aéronautique** est un diplôme de l'Éducation Nationale. Les sujets des épreuves sont nationaux.

Il est délivré conjointement par :

- Le ministère de l'Éducation Nationale.
- Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (arrêté de 2015),

La formation est suivie en établissement ou en aéroclub.

Cette formation diplômante s'ouvre vers des partenariats avec d'autres organismes qui sont :

a) Les fédérations aéronautiques :

- FFA (aviation).
- FFPLUM (ULM).
- FFVV (Vol à Voile).
- FFAM (Aéromodélisme).
- RSA (Constructeurs amateurs).
- etc....

b) Les aéroclubs.

c) La Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.).

d) Météo France.

Le **B.I.A est le révélateur de l'acquisition d'une culture générale** dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace.

2. QUI EST CONCERNE PAR LE BIA ?

L'examen est ouvert à tous les élèves à partir de la troisième de collège. La meilleure année pour le préparer étant la seconde de lycée, année sans examen scolaire.

Les titulaires du B.I.A. pourront bénéficier, jusqu'à l'âge de 21 ans, d'aides financières, accordées par les fédérations et ou les aéroclubs, pour apprendre à piloter.

Au-delà de 21 ans, l'intérêt peut être justifié par l'acquisition de connaissances aéronautiques de base.

Le cursus de formation propose des vols de découverte :

- en avion à l'Aéroclub et avec l'aide de la FFA (si le candidat réussit avec succès son examen).
- en planeur, voir les clubs de vol à voile.
- en ULM, avec la FFPLUM, se renseigner sur les conditions particulières.

3. QUEL EST LE COUT DU BIA POUR L'ELEVE?

Les établissements vous indiqueront les coûts qui peuvent varier d'un aéroclub à un autre, Cette somme comprend une inscription à la licence « jeunes ailes » FFA accordée aux élèves du BIA, une participation aux frais de duplication des documents et supports, une participation de la

famille aux frais de vol pour un vol de découverte de 25mn en place avant, avant les épreuves de l'examen dans le cadre de la formation. L'aéroclub offre ensuite sans frais supplémentaire, aux élèves reçus au BIA un vol supplémentaire de 30mn. Voir détail sur le site de l'aéroclub.

Les vols de découverte organisés dans le cadre de la formation sont facultatifs, mais hautement recommandés puisque constituant le moyen unique de se familiariser sous le contrôle d'un instructeur avec la conduite et le comportement en vol d'un aéronef. Ils sont la mise en pratique des notions apprises en cours.

Ils sont proposés à un tarif modéré en raison de la participation de la F.F.A. de l'Aéroclub et de l'établissement si celui-ci est conventionné.

4. QUELLES SONT LES MATIERES ETUDIEES AU BIA ?

Le B.I.A. fait appel à des notions réparties en 5 matières obligatoires à coefficient 5.

- Connaissance des aéronefs (On y apprend les différents composants d'un avion, y compris les instruments de vol)

- Météorologie et aérologie.(On y apprend quelles sont les meilleures conditions pour voler)

- Aérodynamique, aérostatique et principes du vol.(on y découvre comment vole un aéronef)

- Navigation, réglementation, facteurs humains, sécurité des vols.(on y découvre que l'on ne fait pas n'importe quoi en vol)

Il est possible de présenter une épreuve facultative d'**anglais aéronautique**, coefficient 1.(L'anglais est la langue universelle dans le milieu aéronautique professionnel)

L'acquisition de connaissances est donc très large !

5. OU SE DEROULENT LES COURS ET QUELS SONT LES HORAIRES DES COURS :

L'élève se renseigne auprès de son établissement afin de savoir si cette formation est dispensée ou non dans le collège ou le lycée fréquenté par l'élève. Les élèves qui n'ont pas de formation accessible en collège ou lycée peuvent être admis à suivre ce cursus à l'aéroclub le plus proche si celui-ci dispense également cette formation.

A titre d'exemple : La formation à l'aéroclub d'Albi est organisée comme suit :

- Début des cours mi-octobre.

- Le mercredi après-midi dans les locaux de l'aéroclub d'Albi en dehors des vacances scolaires de l'académie d'Occitanie.

Consultez l'aéroclub le plus proche pour ce type d'information.

La formation représente 40 heures de cours sur une vingtaine de séances et doit s'accompagner bien évidemment d'un travail personnel de l'élève, ce travail doit être régulier tout au long de la formation. Cela permet de garantir une préparation suffisante à l'examen.

6. AUPRES DE QUI PUIS-JE M'INFORMER LOCALEMENT ? :

Aéroclub d'Albi :

Courriel : aeroclub@albi.aero

Secrétariat de 14h30 à 17h : 07 81 77 01 36 qui transmettra au correspondant BIA.

Auprès des autres aéroclubs si votre établissement est plus proche de Castres –Mazamet , de Gaillac ou de Graulhet. Chaque aéroclub met en place sa propre organisation.

7. OU PUIS-JE M'INFORMER SUR LE WEB :

- Aéroclub d'Albi :
<https://aeroclub.albi.aero>
Page BIA-CAEA

Ou sur le site de l'aéroclub le plus proche.

- FFA (Fédération Française Aéronautique, programme vols de découverte, primes)
<https://www.ffa-aero.fr>
- Portail des ressources EDUSCOL Éducation Nationale :
<https://www.monbia.fr>
- CIRAS Académie de Toulouse (programmes, annales, textes officiels...)
<http://www.ac-toulouse.fr/cid74033/bia-caea.html>
<http://www.ciras.fr/>

Consulter également les CIRAS d'autres académies...Lille, Montpellier, Rennes etc...

8. COMMENT SONT ORGANISES LES VOLS DE DECOUVERTE ? :

Ces vols de découverte sont **facultatifs**, mais ils permettront au candidat de découvrir les procédures qui régissent un vol, et le comportement de la machine en compagnie d'un instructeur qui assurera l'encadrement du vol et s'intègre dans la formation.

Ces vols (1 fois 25 mn), avant l'examen et 30mn si succès à l'examen respectent les "conditions baptême" de la FFA et sont effectués par un instructeur.

9. QUEL EST LE CALENDRIER DES COURS - VACANCES ? :

Selon le niveau acquis, la disponibilité des formateurs et la demande des élèves, des séances occasionnelles pourront être ajoutées pendant les vacances scolaires.

RAPPEL : en 2019 les **cours** ont eu lieu de **14h00** à **16h00** le mercredi.

10. QUEL TRAVAIL PERSONNEL DOIT FOURNIR L'ÉLÈVE ?

Il est inutile de rappeler qu'il est indispensable de compléter les cours par un travail personnel régulier.

Le programme est assez vaste et les connaissances à acquérir sont pour la plupart nouvelles pour les élèves, les formateurs sont là pour assister les élèves, les conseiller et les aider à obtenir ce diplôme.

11. DE QUEL MATERIEL DOIS-SE MUNIR L'ÉLÈVE POUR LES COURS ?

Prévoir le matériel nécessaire à la prise de notes et à la classification des documents ainsi qu'une calculatrice. Les documents aéronautiques, cartes, bulletins météo, cartes d'aérodrome, etc. seront mis à disposition gratuitement par les formateurs.

ATTENTION ! Les documents aéronautiques ayant pour le plus grand nombre une date limite de validité, les documents utilisés en cours ne sauraient être utilisés pour l'étude d'un vol réel. Leur validité n'est que pédagogique.

12. À QUELLE DOCUMENTATION AI-JE ACCES ? :

Des ouvrages peuvent être signalés mais ne sont pas obligatoires, parmi les plus connus :
- "**Initiation à l'aéronautique**" de Thierry du Puy de Goyne, Yves Plays, Patrick Lepourry
Jacques Besses. Editions Cépadues

- "**Mon premier brevet aéronautique**" de Jean Nicolas.

Tout le programme est traité sous forme de bandes dessinées, Éditions Cépadues.

Mais également la série des manuels Cépadues :

- "Manuel du pilote d'avion" Ed Cépadues.

- "Manuel du pilote vol à voile" Ed Cépadues.

- "Manuel du pilote ULM" Ed Cépadues.

Pour ceux qui désirent approfondir... toujours aux éditions Cépadues et en bandes dessinées....

- "Initiation au pilotage" de Jean Nicolas.

- "La Météo expliquée" de Jean Nicolas.

- "Initiation au pilotage" de Jean Nicolas et Pascal Ziegelbaum.

- "Apprends-moi l'avion" de Jean Nicolas et Pascal Ziegelbaum.

Le CIRAS de Toulouse propose également un manuel en téléchargement.

Cette liste est mentionnée par plusieurs CIRAS dont le CIRAS d'Orléans à titre indicatif, les supports de cours étant fournis chaque module, par l'aéroclub.

Au fur et à mesure des cours, d'autres documentations utiles pourront être distribuées aux élèves.

13. QUEL EST LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES EN COURS DE FORMATION ?

Afin de permettre aux élèves de contrôler l'acquisition des connaissances exigées pour l'examen, chaque matière du B.I.A. fera l'objet d'évaluations régulières sous forme de questionnaires extraits des annales de l'examen et qui seront à traiter par les élèves et commentés et corrigés pendant le cours suivant.

L'histoire sera exclusivement travaillée en traitant des questionnaires distribués aux élèves et corrigés lors de la séance suivante.

Un examen blanc peut être mis en place avant l'examen final, corrigé individuellement et commenté.

14. FAITES-VOUS APPEL À DES INTERVENANTS EXTERIEURS ?

La formation est obligatoirement dispensée sous la responsabilité d'au moins une personne titulaire du "**C.A.E.A.**" : Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique, diplôme de l'Éducation Nationale sanctionnant les connaissances nécessaires et l'aptitude pédagogique à l'enseignement pour le B.I.A.

Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités en fonction des métiers qu'ils exercent dans une des spécialités figurant au programme du B.I.A. (L'aéroclub d'Albi fait régulièrement appel à des spécialistes de la Météo, des personnels soignants pour les facteurs humains, etc.)

15. COMMENT SE DEROULE L'EXAMEN ?

Traditionnellement, l'examen a lieu le troisième ou quatrième mercredi après – midi du mois de mai.

Pour les 5 épreuves obligatoires, coefficient 5 :

- Durée des épreuves : 2h30.
- Sous forme de Q.C.M. (Questionnaire à choix multiples)
- Le nombre de questions est de 100.
- 20 questions portant sur la « Météorologie et aérologie ».
- 20 questions portant sur l' « Aérodynamique, aérostatique et principes du vol ».
- 20 questions portant sur l' « Étude des aéronefs et des engins spatiaux ».
- 20 questions portant sur la « Navigation, réglementation, sécurité des vols ».
- 20 questions portant sur l' « Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial ».

Pour être admis à l'examen, il suffit d'obtenir la moyenne soit 50 points.

Des mentions sont attribuées en fonction des résultats obtenus par le candidat.

Les réponses fausses ne réduisent pas le nombre de points obtenus.

ATTENTION : un 0 dans une des cinq matières est éliminatoire !

Il est vivement conseillé de s'inscrire à l'**épreuve facultative** d'anglais aéronautique.

- Celle-ci est également organisée sous forme de QCM.
- Elle dure : 30 mn
- Elle contient 20 questions. De la simple question de vocabulaire aéronautique à la compréhension d'un petit texte.

Les points obtenus au-dessus de 10 sont ajoutés au total nécessaire à l'admission. Les notes inférieures ou égales à 10 sont ignorées.

16. QUELS DOCUMENTS DOIS-JE FOURNIR À L'INSCRIPTION ?

Pour les cours en aéroclub : L'inscription aux cours se fera lors de la séance de présentation en octobre. **Cette inscription ne vaut pas inscription à l'examen.**

En complément et selon l'aéroclub il peut être demandé

- Une photo d'identité avec le nom de l'élève inscrit au verso.

En principe un imprimé vous sera fourni et il devrait être accompagné :

- d'une autorisation parentale pour les vols de découverte (pour les élèves mineurs).
- d'une autorisation "Droit à l'image".
- d'un chèque correspondant à la participation du candidat selon l'aéroclub.

Clôture des inscriptions en relation avec la FFA dans les clubs. Au-delà d'une date fixée à fin octobre, il ne sera plus possible d'admettre un nouvel élève en cours.

- Pour la FFA (attribution des bourses de vol) : toutes les informations doivent être communiquées par nos soins en décembre 201X à la FFA.

Cette inscription peut également être réalisée en ligne selon le dispositif mis en œuvre dans l'aéroclub et être accompagné d'un paiement en ligne également.

Ne pas attendre le dernier moment.

Attention : Cette inscription aux cours ne signifie pas que l'élève est inscrit à l'examen.

- **Pour être inscrit à l'examen** : il faudra réaliser une pré-inscription individuelle en ligne sur le site du rectorat de Toulouse généralement ouvert vers le mois de janvier.

Les modalités seront expliquées aux candidats dès l'ouverture du serveur du site académique. Cette phase d'inscription est du ressort de l'établissement scolaire d'origine de l'élève ou de son propre ressort s'il se présente en candidat libre.

17 DANS QUEL CENTRE D'EXAMEN PASSERAI-JE LES EPREUVES ?

Comme pour tout examen de l'Éducation Nationale, les candidats recevront une convocation pour se rendre dans un établissement, collège ou lycée désigné centre d'examen par l'administration.

Exemple : En 2018 Lycée Rascol, 2019, Lycée Rascol à Albi et Lycée Las Cases à Lavaur, en 2017 Lycée Lapérouse à Albi, en 2016 Lycée Bellevue à Albi.

18. RESULTATS ET DIPLÔMES ?

En général, les résultats sont publiés fin juin ou mi-juillet.

Les diplômes sont envoyés aux établissements pour les candidats inscrits dans les établissements et au domicile des candidats libres

La remise des diplômes fait l'objet d'une cérémonie départementale, elle a lieu un samedi après-midi, fin septembre ou octobre sur un des aérodromes du département du TARN.(2017 : Albi – 2018 : Graulhet – 2019 : Castres)

19. QUE PUIS-JE FAIRE DE MON BIA ?

La suite dépend des objectifs et de la motivation de chacun.

Dans le milieu professionnel : le recul que nous avons sur le parcours personnel de nombreux anciens élèves fait que nous retrouvons des élèves titulaires du B.I.A à tous les postes offerts par les activités du monde aéronautique. Tous les métiers sont concernés, preuve s'il en est que le B.I.A est un passeport vers cet univers professionnel

Une carrière dans l'aéronautique ne s'improvise pas. L'aéroclub d'Albi organise tous les deux ans un carrefour des métiers de l'aéronautique et de l'espace courant mars, le prochain est prévu en mars 2021.

Dans le monde des activités sportives de loisirs :

- Préparation d'un brevet de pilote : avion, planeur, ULM?

- Il est ensuite possible de pratiquer un sport extraordinaire : Rallye aérien, pilotage de précision, voltige, construction amateur ?

Ce choix appartient à l'élève!

20. OU TROUVER LES TEXTES OFFICIELS ? :

Ils sont consultables aux adresses suivantes :

- Éducation Nationale : Programme officiel Site du Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

https://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86567-

<https://www.monbia.fr>

Quelques titulaires du BIA et CAEA de tous âges lors du passage du HOP !TOUR , en 2018 année du cinquantenaire de cet examen

